

Projet de sortie pédagogique

Pour rappel :

- La sortie, assimilée à un cours, doit impliquer tous les élèves de la classe ou du groupe sauf raison impérieuse.
- La prise en charge et le retour des élèves se font au collège. Avant le départ, l'organisateur s'assure de disposer de toutes les autorisations de sortie signées.
- Le projet de sortie est à déposer auprès du Principal au moins 10 jours avant la date prévue.
- Après accord, l'organisateur informe les collègues concernés par l'absence des élèves.

Destination :

Date
prévue :

Organisateur(s)
de la sortie :

Classe (s) / groupe(s) :

Projet pédagogique :

Nature de la restitution éventuelle : article illustré sur le site du collège autre : précisez

Accompagnateurs envisagés (professeurs et/ou parents d'élèves de la classe ou du groupe) :

Mode de déplacement prévu :

Heure de départ :

Heure de retour :

Gestion

Coût total :

Participation du collège

En euros :

En tickets RATP (nombre) :

(si la sortie le nécessite)

Nombre de ½ pensionnaires :

Passage prioritaire à la cantine

Repas froid fourni par l'établissement

Repas pris à l'extérieur (à annuler)

Date et signature de l'organisateur :

Réponse du Principal :

Accord

Refus

Cachet et signature :

→ Après validation, l'original est redonné à l'organisateur de la sortie, une copie est diffusée aux différents services et la sortie mise sur Pronote (emploi du temps des élèves, des organisateurs et accompagnateurs).